

Déclaration de Nouveau Monde en Commun : l'école pour tous et toutes !

Category: Anti-racisme, immigration

écrit par jmfouquer | 9 décembre 2016

La démagogie du Front National est un puits sans fin. La candidate du FN, Marine Le Pen, vient de prôner « *la fin de la gratuité de l'éducation pour les enfants étrangers en situation irrégulière et une contribution pour ceux dont les parents en situation régulière ne travaillent pas* » !

Encore une fois, le FN se sert de ses vieilles ficelles : cliver, monter les êtres humains les uns contre les autres, incitant à la haine contre « ces clandestins » qui oseraient mettre leurs enfants à l'école.

Au nom de quoi cette position est-elle défendue par le FN ? Au nom de la nécessité de s'occuper des démunis en France. Cette imposture, celle de faire croire que le FN défend les classes populaires, les couches les plus défavorisées de nos concitoyen-nes, dure depuis trop longtemps.

Le FN, comme la droite, tient un discours libéral quand il s'agit des politiques sociales : ce parti parle « d'assistanat » quand sont évoqués les bénéficiaires des minima sociaux. Les mesures sociales du FN sont des mesures d'austérités puisqu'elles tendent à favoriser une partie des précaires sur les autres. Cette politique ne remet pas en question l'austérité et le désengagement financier de l'état ou la taxation des produits de la finance. Bien au contraire elle vise à répartir les miettes en établissant un classement des plus odieux entre les plus défavorisés de notre pays. Les élu-es du groupe NMEC combattent la précarisation de notre société au quotidien, le FN combat les précaires, de surcroît en les montant les uns contre les autres.

Ce parti dans notre région Occitanie, s'illustre par des politiques de maires FN ou affilié, comme à Beaucaire ou à Béziers, qui prennent des mesures pénalisant systématiquement les plus pauvres : à Beaucaire les familles modestes doivent dorénavant honorer la somme de 1,23 euros par repas et par enfant, interdiction de cantine pour les enfants dont les parents ont un retard de paiement. À Béziers : Suppression de l'accueil le matin avant l'école désormais réservé « aux enfants dont les parents exercent une activité professionnelle, ou dans le cas d'une famille monoparentale dont le parent ayant la garde de l'enfant exerce une activité professionnelle», L'accès à l'épicerie sociale est dorénavant réservé aux seuls habitants qui ont « au moins un an de séjour dans la ville » et baisse de 365 000 euros de la subvention municipale au CCAS, Suppression de l'étude surveillée pour 320 élèves, remplacée par un simple système d'accueil... Ainsi ce sont les revenus modestes, les précaires et les chômeur-se-s qui sont ainsi stigmatisé-e-s.

Le FN ne s'est jamais soucié du sort des classes populaires. Il ne se sert que de ces dernières pour alimenter un discours simpliste et mensonger sur « des étrangers qui toucheraient de l'argent sans rien faire ». Ce qui fait dire à Marine le Pen tout et n'importe quoi et d'affirmer sans aucune preuve ni démonstration à l'appui : « les dispositifs permettent à des gens de toucher des minimum vieillesse avec le seul critère d'arriver en France, d'avoir 65 ans, sans avoir jamais ni travaillé ni cotisé en France, et on arrive à délivrer, je sais plus, 750 euros par personne, 1 500 euros pour un couple».

Nous souhaitons rappeler à Marine Le Pen que l'éducation est un droit fondamental, reconnu comme tel par l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme , article que nous mettons en annexe de cette déclaration. Nous rappelons que l'éducation s'adresse à tous les enfants indépendamment de leur nationalité, de leur sexe, de leur couleur de peau ou de

leur religion.

En tant qu'élus-e-s nous continuerons à lutter pour l'éducation pour tous et toutes, laïque et gratuite, une école qui permette de s'ouvrir au monde et d'obtenir les clés pour sa compréhension.

Nous serons vigilant-e-s à ce que dans notre région Occitanie, ce droit élémentaire soit respecté.

Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.